

L'enseignement du français dans nos écoles primaires

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin de la Société pédagogique genevoise**

Band (Jahr): - **(1894)**

Heft 3

PDF erstellt am: **21.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-237109>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE GENEVOISE

Assemblée générale du 10 Mai 1894, petite salle
de l'Institut.

Présidence de M. Lucien BAATARD, président.

1^o Communications du Comité.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Président rappelle le deuil qui vient de frapper M. et M^{me} Hunsinger et invite l'Assemblée à se lever, en témoignage de sympathie envers ces deux collègues si douloureusement éprouvés dans leurs plus chères affections.

La candidature de M^{lle} *Aline Bocquet* est acceptée à l'unanimité.

M. *D'Yvernois*, concierge de Saint-Pierre, a informé le Comité qu'il se met avec le plus grand plaisir à la disposition de MM. les instituteurs, pour faire visiter aux classes les tours de Saint-Pierre.

Le Département de l'Instruction publique a fait don à notre bibliothèque d'un exemplaire du « *Jahrbuch des Unterrichts-wesens in der Schweiz, 1892.* »

2^o L'enseignement du français dans nos écoles primaires.

M. le Président fait un exposé général de la question.

Dans l'étude de la langue maternelle, on peut considérer trois subdivisions essentielles : le vocabulaire, la grammaire, la composition. Doit-on étudier ces trois parties simultanément ou séparément, avec le secours de tel manuel, ou de tel autre ?

Il est incontestable qu'en ce qui concerne le vocabulaire et la grammaire, nous parvenons aujourd'hui à des résultats inférieurs à ceux d'autrefois. Quelles sont les causes de cette infériorité ? La disparition du recueil de mots et de la grammaire Larousse y entre-t-elle pour quelque chose ?

M. *Wichmann* déclare que ce n'est pas sans un étonnement mélangé d'une certaine honte qu'il a constaté à son retour au pays, le niveau auquel est tombé l'enseignement du français dans nos écoles primaires. On a eu tort d'abandonner les exercices méthodiques de grammaire et l'étude du vocabulaire Pautex. Toutes les branches devraient donner matière à des leçons de composition ; les résumés d'histoire, en particulier, devraient être rédigés par les élèves eux-mêmes et non pas écrits sous dictée. Dans les écoles de la campagne, il est impossible de faire un bon enseignement du français avec le « Cours de langue maternelle ».

M^{me} *Choberg* estime qu'avec l'étude de 10 mots par semaine dans les degrés inférieurs et 15 mots dans les degrés supérieurs, ainsi que le prescrit le programme, il n'est pas possible d'obtenir des résultats satisfaisants. Dans les degrés supérieurs, on peut facilement étudier au moins 10 mots par jour. Le programme dit que les mots étudiés doivent être choisis dans les leçons de choses. Mais avec cette méthode, le vocabulaire ne sort pas d'un cadre restreint et reste inévitablement fort pauvre. Une étude sérieuse du vocabulaire ne peut se faire qu'avec l'aide d'un recueil de mots formant un cours complet. Le groupement des mots par ordre de matières, comme dans le vocabulaire Pautex, est un système excellent.

M^{me} *Choberg* approuve les critiques adressées par M. *Wichmann* au Cours de langue maternelle en usage dans nos écoles. Cet ouvrage est trop délayé, surtout dans sa II^e partie ; il manque de netteté, de précision, et ne contient pas assez d'exercices sur les verbes. Quant aux résumés d'histoire faits individuellement par les élèves, M^{me} *Choberg* leur préfère le résumé fait en commun avec le maître.

M. Ponson croit qu'il est difficile de faire un bon enseignement du français avec le Cours de langue maternelle ; on a en France de meilleurs manuels. Les règles de grammaire doivent se déduire d'exemples ; d'accord, mais une fois la règle trouvée, il faut que l'élève la sache et s'habitue à l'appliquer par de nombreux exercices. Pour l'étude du vocabulaire, M. Ponson préconise l'emploi du recueil de mots Pautex. L'orateur recommande également la composition orale dans les leçons de choses ; l'enfant conserve mieux son originalité que dans un travail écrit.

M. le Président résume ainsi la discussion :

L'enseignement du français dans nos écoles primaires donne des résultats moins bons qu'autrefois, à cause du changement de manuels et de méthodes. L'Assemblée estime qu'une étude méthodique du vocabulaire est nécessaire, et elle recommande pour cette étude l'emploi du recueil de mots Pautex, tout en reconnaissant que dans cet ouvrage certaines améliorations sont désirables.

Cette conclusion est votée à l'unanimité, et, sur la proposition de M. Baatard, l'Assemblée décide de transmettre au Département de l'instruction publique le vœu suivant :

« La Société pédagogique émet le vœu que le Département de l'instruction publique fasse étudier d'une manière approfondie la question de l'enseignement du français dans nos écoles primaires. Cette question pourrait être mise à l'ordre du jour d'une prochaine conférence officielle, ou mieux encore faire l'objet d'un concours organisé par le Département de l'instruction publique. »

Séance levée à 4 heures 25 minutes.

Le Bulletinier : Aug. LEVANT.
